

Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la délibération :
Convention de groupement de commandes avec la CCSSOM et la CCSM pour le développement du covoiturage quotidien

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N°3152

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique,

VU l'article L1414-3 du Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de convention de groupement de commandes entre la Communauté de communes Sézanne Sud-Ouest Marnais (CCSSOM), la Communauté de communes de la Brie Champenoise (CCBC), et la Communauté de communes du Sud Marnais (CCSM), soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que les trois communautés de communes du PETR du Pays de Brie et Champagne souhaitent, dans le cadre d'une politique de mobilité respectueuse d'un développement durable, développer et encourager la pratique du covoiturage, particulièrement sur les trajets « domicile-travail », en étant accompagnées par un opérateur spécialisé pour mettre en place la démarche,

CONSIDERANT qu'afin de faciliter et optimiser la mise en place d'une opération de développement de covoiturage cohérente à l'échelle du territoire des trois communautés de communes, et permettre l'obtention de subventions par le fonds vert, il est souhaitable de mettre en place un groupement de commandes pour sa réalisation,

CONSIDERANT que l'opérateur proposé pour assurer la mise en place et le suivi de cette opération sur l'ensemble du territoire du groupement de commandes, est Blablacar Daily,

CONSIDERANT que la durée et les conditions techniques et financières de l'opération de développement de covoiturage proposée, sont précisées dans le projet de convention de prestations de service, et dans le projet de convention d'indemnisation des conducteurs, qui seront signées par le coordonnateur du groupement de commandes,

CONSIDERANT que la convention de groupement de commandes annexée à la présente délibération, définit les relations entre les trois communautés de communes dans le cadre de leur projet de développement d'une politique de covoiturage, précise les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement, et prévoit la répartition des financements, au prorata de la population,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais et la Communauté de communes du Sud Marnais (CCSM) ayant pour objet le développement du covoiturage quotidien sur le territoire des trois communautés de communes.

APPROUVE les conditions techniques et financières de la convention de groupement de commandes.

DESIGNE la Communauté de communes de Sézanne Sud-Ouest Marnais en tant que coordonnateur du groupement de commandes.

AUTORISE M. le Président à signer la convention de groupement de commandes et tout acte y afférent.

DESIGNE que M. Etienne DHUICQ, comme représentant de la Communauté de communes de la Brie Champenoise au sein du Comité de pilotage chargé du suivi de l'opération.

PRECISE que les crédits nécessaires au financement de l'opération de développement du covoiturage seront prévus au budget général par décision modificative.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président,
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
8.8 Environnement

Objet de la Délibération :
Approbation du rapport annuel
2023 sur le prix et la qualité du
service public de prévention et de
gestion des déchets

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N°3153

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3153-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

VU les articles L.2224-17-1 et L.1411-13 du code général des collectivités territoriales,

VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015, portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification, dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, présenté au conseil communautaire,

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU RAPPORT ET DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de communes de la Brie Champenoise.

PRECISE que ce rapport annuel, sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes, et sur le site internet, dans les quinze jours suivant sa présentation au Conseil communautaire, et que le public sera averti de cette mise à disposition par voie d'affichage pendant un mois.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé aux Maires des communes membres, pour présentation aux conseils municipaux.

PRECISE qu'un exemplaire du rapport annuel sera adressé à M. le Préfet pour information.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BRIE CHAMPENOISE" around the perimeter. The signature is a stylized, cursive script.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Attribution du marché d'extension
de voirie en ZI de Mondant

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

VU le rapport d'analyse des offres et le projet de marché soumis au Conseil communautaire, pour les travaux d'extension de voirie en ZI de Mondant,

VU l'avis rendu par la commission MAPA le 13 septembre 2024,

CONSIDERANT que la commercialisation des terrains à vendre en ZI de Mondant nécessite de réaliser une nouvelle voie d'accès et d'installer les réseaux secs et humides, afin de viabiliser les parcelles,

CONSIDERANT que la CCBC a engagé une procédure de mise en concurrence adaptée, pour retenir l'entreprise qui sera chargée des travaux, qui sont répartis en trois lots :

- Lot 1 – Voirie et réseaux divers
- Lot 2 – Eclairage public
- Lot 3 – Réfection définitive des revêtements,

N°3154

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3154-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ



(Handwritten signature in blue ink)

CONSIDERANT les conclusions de l'analyse des offres présentées au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que la commission MAPA propose d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 – Voirie et réseaux divers : Entreprise COLAS – 51200 EPERNAY, en solution base viabilisation 5 parcelles + variante traitement de sol, pour un montant de 227 350,40 € HT,
- Lot 2 – Eclairage public : Entreprise GTIE – 02400 CHATEAU-THIERRY, en solution base viabilisation 5 parcelles, pour un montant de 15 843,00 € HT,
- Lot 3 – Réfection définitive des revêtements : Entreprise COLAS – 51200 EPERNAY, en solution base viabilisation 5 parcelles, pour un montant de 20 565,80 € HT,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les marchés de travaux d'extension de voirie en ZI de Mondant comme suit :

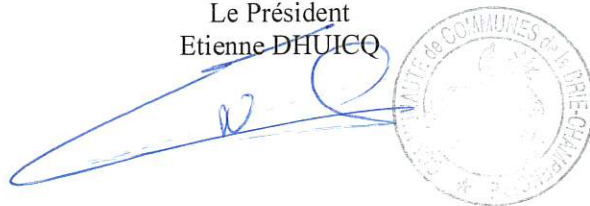
- Lot 1 – Voirie et réseaux divers : Entreprise COLAS – 51200 EPERNAY, en solution base viabilisation 5 parcelles + variante traitement de sol, pour un montant de 227 350,40 € HT.
- Lot 2 – Eclairage public : Entreprise GTIE – 02400 CHATEAU-THIERRY, en solution base viabilisation 5 parcelles, pour un montant de 15 843,00 € HT.
- Lot 3 – Réfection définitive des revêtements : Entreprise COLAS – 51200 EPERNAY, en solution base viabilisation 5 parcelles, pour un montant de 20 565,80 € HT.

AUTORISE le Président à signer et notifier les marchés correspondants.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents et à prendre toute décision dans le cadre de la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Epervay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
7.5 Subventions

Objet de la Délibération :
Demande de subvention à l'AESN pour la sectorisation du réseau d'eau potable de Le Gault-Soigny

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3155

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3155-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Loi Grenelle II »,

VU l'article L.2224-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les réseaux de distribution d'eau potable doivent respecter un rendement minimum fixé par décret,

VU l'étude diagnostic et le schéma directeur du réseau d'eau potable de Le Gault-Soigny établis en 2020 et 2021,

VU le projet de sectorisation de la Commune de Le Gault-Soigny et le dossier de demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie, soumis au Conseil communautaire,

CONSIDERANT que l'étude diagnostic susvisée, fait apparaître la nécessité de mettre en place un plan de sectorisation sur le réseau d'eau potable de Le Gault-Soigny, afin de :

- Permettre un diagnostic affiné et permanent du réseau,
- Faciliter la recherche et la réparation des fuites,
- Améliorer le rendement et réduire les pertes en eau,

CONSIDERANT que le projet de sectorisation proposé délimite 6 secteurs de distribution d'eau potable sur l'unité de Le Gault-Soigny,

CONSIDERANT que le montant total des travaux et prestations nécessaire pour ce projet s'élève à 46 143,57 € HT, et peuvent être financés à hauteur de 40% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

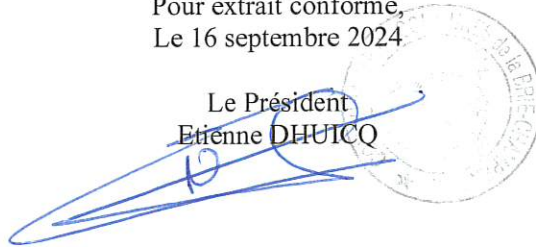
APPROUVE le projet de sectorisation du réseau d'eau potable de la commune de Le Gault-Soigny et son plan de financement.

SOLLICITE une subvention au taux maximum, auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

AUTORISE le Président de la CCBC à signer tous documents et à effectuer toutes démarches dans le cadre de ce projet.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Extension de réseau électrique
chemin « des Prés Moutons »
pour la construction de la station
de traitement des eaux usées
de Charleville

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N°3156

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3156-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les compétences exercées par le SIEM,

VU le devis établi par les services du SIEM de la Marne pour l'extension du réseau électrique chemin dit « des Prés Moutons » à Charleville,

CONSIDERANT que le projet d'assainissement collectif des eaux usées à Charleville nécessite une extension du réseau électrique basse tension par le SIEM, en vue de permettre le raccordement de la station de traitement des eaux usées,

CONSIDERANT que les travaux sont estimés à 48 800 € HT et que le SIEM apporte une aide de 40%, soit un reste à charge de 35 136 € TTC (29 280 € HT) à financer,

CONSIDERANT que ces travaux ont été prévus dans le plan de financement du projet d'assainissement collectif de Charleville,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCEPTE les travaux d'extension de réseau chemin « des Prés Moutons » à Charleville, pour un montant de 35 136 € TTC.

CHARGE le Président de la CCBC d'effectuer les formalités nécessaires à l'extension du réseau.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président
Etienne DHUICQ

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMISSION COMMUNAUTAIRE DE CHARLEVILLE" around its perimeter. The signature is a stylized, cursive script.

Département de la Marne
Arrondissement d'Epervain

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Attribution d'une subvention
à l'ADRC51 pour
l'organisation des rencontres
cinématographiques 2024.

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

N°3157

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3157-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ



Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU les statuts de la CCBC et les compétences exercées dans le domaine de la culture, du sport, et du soutien aux associations,

VU la demande de subvention présentée par l'association ADRC51 pour l'organisation des rencontres cinématographiques 51, programmées en novembre 2024, à Boissy le Repos,

CONSIDERANT que l'association « les amis des rencontres cinématographiques 51 » (ADRC51) créée depuis juin 2024 a pour objet la présentation, la valorisation et la promotion de toutes les actions de création et de formation cinématographiques en direction des publics des territoires du Grand Est, des Hauts de France et de l'Ile de France,

CONSIDERANT que l'ADRC51 a notamment pour projet de continuer à organiser et développer les rencontres cinématographiques qui ont lieu chaque année depuis 10 ans, sur les communes de Le Thoult-Trosnay, puis de Boissy le Repos et Connantre,

CONSIDERANT que ces rencontres cinématographiques annuelles ont pour objectif de permettre la découverte de courts-métrages sélectionnés par le festival de Meudon 7^{ème} art, en favorisant les échanges entre le public et les professionnels du cinéma,

CONSIDERANT que le budget des rencontres cinématographiques 2024 est évalué à 9 434 € et que l'association sollicite une subvention de 500 € auprès de la CCBC,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à l'attribution des subventions aux associations sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2024,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 500 € à l'association ADRC51 pour l'organisation des rencontres cinématographiques 51 programmées en novembre 2024.

AUTORISE le Président à effectuer le versement.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président
Etienne DHUICQ



Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE
CHAMPENOISE**

Séance du 16 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférent au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
41	41	33

Date de la convocation
10 septembre 2024

Date de publication
24 septembre 2024

Domaine d'intervention :
1.1 Marchés publics

Objet de la Délibération :
Décision modificative n°1/2024
Budget général

Par convocation en date du dix septembre deux-mille-vingt-quatre, les membres composant le conseil communautaire se sont réunis à la Communauté de communes de la Brie Champenoise le seize septembre deux-mille-vingt-quatre, à dix-huit heures, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président.

Délégués titulaires présents : Mme Delphine GOHIN, M. Bernard WAUQUIEZ, M. Didier ROCHE, Mme Colette PASQUET, M. Joël SUAOU, M. Philippe MARCY, M. Patrick BRIOUX, M. Olivier HIMMESOETE, M. Jean-Luc BROCARD, M. Jean-Marie COUSIN, Mme Claudia COUSIN, M. Guillaume COSTELET, M. Etienne DHUICQ, Mme Valérie JACQUINOT, M. Romain GIRARDIN, M. Philippe CHEVRIOT, Mme Monique MOREL, M. Pascal POISSON, Mme Elisabeth BENARD, Mme Claudette BOUCHÉ, M. Juan GARCIA, Mme Marie-Claude HIMMESOETE, M. Jean-Pierre SCHANG, M. Philippe LEFEVRE, M. Patrick VIÉ, Mme Danielle BERAT, M. Stéphane CHAMPAGNE.

N°3158

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.5211-1 et L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-245100888-20240916-20240916DEL3158-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2024
Publication : 24/09/2024

Le Président Etienne DHUICQ

Absents ayant donné un pouvoir : M. René CONDETTE ayant donné pouvoir à M. Patrick BRIOUX, M. André DOUSSOT-COCHET ayant donné pouvoir à M. Philippe MARCY, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc BROCARD, Mme Brigitte LAGRUE ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Juan GARCIA, M. Joël COURTEAUX ayant donné pouvoir à Mme Danielle BERAT.

Absents : M. Michel PERDREAU excusé, M. Raymond CHAUVET excusé, M. François ROBIN excusé, M. Jérémy ARAQUÉ, M. Mohamed BENAHMED, M. Jean-Paul COLMONT, M. Laurent EPINAT, Mme Sandrine CLOMES excusée.

M. Romain GIRARDIN est désigné secrétaire de séance.

VU la délibération du Conseil communautaire n°3117, en date du 23 avril 2024, approuvant le budget primitif général de la Communauté de communes,

VU la liste des inscriptions budgétaires annexée, soumise à l'approbation du Conseil communautaire,

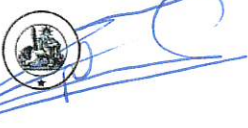
CONSIDERANT la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires, sur le budget général, afin de :

En fonctionnement :

- Compléter les crédits prévus pour la dotation de l'école Jeanne d'Arc, à hauteur de 10 535 €,
- Procéder à des remboursements suite à des annulations d'inscription au séjour vacances et centre de loisirs, justifiées par des motifs de santé, à hauteur de 510 €,

En investissement :

- Remplacer des équipements de cuisine en panne à la cantine de Fromentières à hauteur de 3 010 €,
- Remplacer une tondeuse hors service au service technique pour 870 €,



CONSIDERANT que les nouvelles dépenses sont financées par le transfert de crédits non utilisés sur d'autres lignes budgétaires,

CONSIDERANT la décision modificative n°1 soumise à l'approbation du Conseil communautaire s'équilibre à 0 € sur la section de fonctionnement, et 0 € sur la section d'investissement,

APRES AVOIR DELIBERE,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE les crédits inscrits à la décision modificative n°1/2024 du budget général, suivant la liste des inscriptions budgétaires annexée.

Pour extrait conforme,
Le 16 septembre 2024

Le Président
Etienne DHUICO

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA PRIE-CHAMPAGNE" around the perimeter and "LE PRÉSIDENT" in the center. The signature is a stylized, cursive script.